

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE
ARRONDISSEMENT DE PALAISEAU
GC/CP

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE VERRIERES-LE-BUISSON

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 AVRIL 2015

-=-=-=-=-

ORDRE DU JOUR

DIRECTION GENERALE

- 1- Désignation d'un représentant de la commune au sein du Conseil de l'association Terre et Cité

SERVICE DES FINANCES

- 2- Ajustement de la participation fiscalisée par la Syndicat Intercommunal pour l'Enfance Inadaptée (SIEI) 2015
- 3- Rectification de la participation fiscalisée par la Syndicat Mixte de l'Yvette et de la Bièvre 2015

SERVICE DES MARCHES PUBLICS

- 4- Attribution du marché public relatif à l'approvisionnement en fournitures et matériaux des ateliers municipaux de la ville de Verrières-le-Buisson

SERVICES DES RESSOURCES HUMAINES

- 5- Création de poste
- 6- Création d'un emploi fonctionnel de Directeur des services techniques des communes de 10 000 à 20 000 habitants
- 7- Suppressions de postes : mise à jour des effectifs

SERVICE CULTUREL

- 8- Fixation d'un tarif pour le repas champêtre du 20 juin 2015 dans le cadre du Bicentenaire Vilmorin

SERVICE JEUNES

- 9- Organisation d'un séjour vélo à Londres du 21 au 26 avril 2015 pour 12 jeunes

SERVICES TECHNIQUES

- 10- Adhésion de la commune de Chennevières-sur-Marne au Syndicat Intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile-de-France (SIGEIF)

SERVICE URBANISME

- 11- Classement de la parcelle AN 638 (située allée des Bouleaux) dans le domaine public communal
- 12- Protocole d'accord concernant le terrain sis 14, rue des Châtaigniers (ZAC des Justices)

DECISIONS DU MAIRE**ETAIENT PRESENTS :**

M. JOLY, Mme FOUCAULT, M. DOSSMANN, Mme LEGOFF, M. DELORT, Mme CHATEAU-GILLE, M. MORDEFROID, Mme DELBECQ, M. TREBULLE, Mme ROQUAIN, M. ZAKARIAN, Mme LIBONG, M. CHARLES, Mme KERNY-BONFAIT, Mme CASAL DIT ESTEBAN, M. ATTAF, M. DERBANNE, Mme DEGERIT, M. PEPERS, PANCRAZI, Mme BOULER, M. LEFEVRE, Mme SCHEIDECKER, M. MILLET, Mme BARBET, M. FOURNIER, M. YAHIEL, Mme CHAUVEAUD-LAMBLING, M. HULIN et M. GRISSOLANGE.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

M. LARNICOL à M. JOLY
 Mme ORSINI à Mme FOUCAULT
 Mme OCTAU à M. DOSSMANN

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme FOUCAULT

La séance est ouverte à 20h50 sous la présidence de Monsieur JOLY, Maire de Verrières-le-Buisson.

- Désignation d'un(e) secrétaire de séance : Madame Caroline FOUCAULT, candidate, est élue à l'unanimité.

- Il est fait appel des conseillers municipaux présents par Madame FOUCAULT. Le quorum est atteint.

Nous aurons deux questions écrites, l'une posée par Aurélia CHAUVEAUD-LAMBLING, l'autre par Dominique GRISSOLANGE, elles seront examinées en fin de Conseil municipal.

- Lecture par Monsieur le Maire des cérémonies et événements survenus sur la commune depuis le dernier Conseil municipal et à venir prochainement.

DÉCÈS

- de Monsieur Jean-Pierre FOUGERAT, Maire de Couëron (44220)

- de Madame Mireille TINGRY, fille de Monsieur TINGRY ancien conseiller municipal

REMERCIEMENTS

- M. Ivan HULOT pour l'efficacité et la courtoisie des services municipaux dans le traitement de ses demandes,
- Le secours populaire pour la réfection du nouveau local (peinture, installation d'étagères),
- M. Carlos CASTINEIRAS pour la réfection de la chaussée goudronnée chemin des cœurs,
- Mme Veuve DELORME suite au décès de son époux Henri,
- M. André Jean RAFAILAC pour la réfection de la chaussée Chemin de la Marinière,
- Mme CHAMBARD et M. ABOUHARI pour la délicate attention en vue de leur mariage,
- Association sportive NDA pour la mise à disposition du stade des Justices, du gymnase de la Vallée à la Dame et le prêt de matériel,
- Mme Valérie MESLIN pour l'installation d'Autolib',
- Le groupe Anti-bruit A86 pour les nouvelles plantations d'arbres le long de la A86, les différentes rencontres et le suivi du dossier,
- Mme et M. TINGRY suite au décès de leur fille,
- Le Ministère de la Défense pour l'investissement remarquable, l'aide matérielle notable et les excellentes conditions matérielles fournis à l'occasion du déclenchement de l'opération sentinelle,
- La Société Nationale d'Horticulture de France pour leur avoir consacré du temps à l'occasion de leur visite de Verrières.

MARIAGE

- de Madame MUNZEMBA et Monsieur KEVORKIAN, samedi 7 mars 2015

NAISSANCE

- d'Abbie le 2 mars 2015, fille de Marine CHOMET, agent municipal et arrière petite-fille de M. Fernand BIOLLEY,
- d'Enora, le 13 mars 2015, fille d'Anaïck RIMBAUD-BIJOUX, agent municipal.

CENTENAIRE

- Le samedi 21 mars à 11h30, Madame Andrée RICHARD a soufflé ses 100 bougies à la Résidence du Bois

CÉRÉMONIES ET MANIFESTATIONS PASSÉES

Lundi 2 mars

- Conférence UTLe, Les abeilles : disparition, causes et conséquences par Robert Haicour, Maison Vaillant

Mercredi 4 mars

- Les raconteries de la bibliothécaire, médiathèque la Potinière
- Activités CCAS - Atelier jeux de société, Villa Sainte-Christine

Du 6 au 28 mars

- Exposition - Les Vilmorin à Verrières, Hall de l'Hôtel de Ville

Du 6 au 29 mars

- Art contemporain - Flowers, Orangerie-Espace Tourlière Maison Vaillant

Samedi 7 mars

- Kiosque à musique, La guitare électrique dans tous ses états, Discothèque de la médiathèque André Malraux,
- Art contemporain - Ateliers découverte de l'aquarelle pour adultes, Maison Vaillant,
- Exposition - Verrières restaure les tableaux de son musée et Les Vilmorin et les progrès de l'agriculture de 1815 à 1965, Musée Centre André Malraux.

Samedi 7 et dimanche 8 mars

- Théâtre - Pièces courtes de Daniel Keene, par le Strapontin, Moulin de Grais

Lundi 9 mars

- Connaissance du monde - Venise, de et par Eric Courtade, Maison Vaillant

Mardi 10 mars

- Activités CCAS - Loto, Villa Sainte-Christine

Mercredi 11 mars

- Conte - Chapristi, mon œuf, médiathèque André Malraux

Jeudi 12 mars

- Activités CCAS - Sortie nature, jeux de piste, Arboretum municipal
- Conférence sur l'art contemporain - Quand Flore parcourt les arts, de Pierre Gilles

Samedi 14 mars

- Ateliers multimédia - Initiation à l'informatique, médiathèque La Potinière

Dimanche 15 mars

- Prix Vedrarias 2015 de composition musicale - Finale publique, Moulin de Grais

Lundi 16 mars

- Club du Bel Âge - Journée dans la Marne en car
- Conférence UTLe, La vie durable existe-t-elle ? par Yvette Veyret au Colombier

Mercredi 18 mars

- CCAS - Repas chinois, Villa Sainte-Christine

Samedi 21 mars

- Les Mirettes à la fête, projection vidéo suivie d'un goûter, médiathèque André Malraux

Dimanche 22 mars

- Lecture brunch - Matrimoine, le deuxième sexe de Simone de Beauvoir par Didier Lesour de la Compagnie Minuit zéro une, Maison Vaillant

Lundi 23 mars

- Conférence UTLe, Les énergies en 2050 par Jacques Foos, Le Colombier

Vendredi 27 mars

- CCAS - Exposition À bicyclette, Sortie au Parc de Sceaux

Samedi 28 mars

- Art contemporain - Ateliers découverte de l'aquarelle pour adultes, Maison Vaillant
- Théâtre - Palatine, par la Compagnie Théâtre du Loup blanc, Moulin de Grais

Dimanche 29 mars

- Musique - Concert de printemps d'Arte Musica et de la chorale du Moulin de Pierre de Clamart, Eglise Notre-Dame de l'Assomption

Mercredi 1^e avril

- Les raconteries de la bibliothécaire, médiathèque la Potinière
- Activités CCAS - Atelier jeux de société, Villa Sainte-Christine

Dimanche 5 avril

- La traditionnelle chasse aux œufs - Cloches, lapins, œufs et chocolats de Pâques, au Parc Régnier

Samedi 11 avril

- Conte - Ogresses, ogres lourds, ogres laids, Moulin de Grais
- Exposition - Verrières restaure les tableaux de son musée et Les Vilmorin et les progrès de l'agriculture de 1815 à 1965, Musée Centre André Malraux

Samedi 11 et dimanche 12 avril

- TUVB - 3^e édition de la Buissonnière, course et marche pour le projet Zorgh'eau, sur l'ensemble de la commune

Dimanche 12 avril

- Musique concert de clôture - Quatuor Concordia, Eglise Notre-Dame de l'Assomption

Du 14 au 16 avril

- Club du Bel Âge - Séjour en Alsace

CÉRÉMONIES ET MANIFESTATIONS À VENIR**Mercredi 1^{er} avril**

- Les raconteries Histoires proposées aux enfants de 4 à 8 ans, médiathèque la Potinière

Du 3 au 25 avril

- Exposition Les Vilmorin, créateurs de blé, hall de l'Hôtel de ville

Jeudi 9 avril

- Activités CCAS - Sortie nature, atelier de composition florale, Arboretum municipal

Du 10 avril au 3 mai

- Art contemporain, peintures, dessins, gravures, sculptures, Orangerie - Espace Toulière Maison Vaillant

Samedi 11 avril

- Ateliers découverte d'aquarelle, Maison Vaillant
- Inauguration Autolib' aux Prés-Hauts
- Ateliers multimédia Initiation à l'informatique, médiathèque la Potinière

Mardi 14 avril

- Conférence La Saga du blé, Maison Vaillant

Mercredi 15 avril

- Spectacle théâtral Eo par la CréatureS Compagnie, Moulin de Grais

Mercredi 15 avril

- Kiosque : Musique et mythologie flûtes et violon à la discothèque de la médiathèque André Malraux

Jeudi 16 avril

- Rendez-vous trimestriel de la saison culturelle, Jam session, Espace Jeunes

Vendredi 17 avril

- CCAS - Sortie au Musée Rodin

Samedi 18 avril

- Commémoration du centenaire du génocide des Arméniens, promenade de Swanley

Samedi 18 avril

- Visite des arborétums, Les arbres, une passion Vilmorin,

* Arboretum privé Vilmorin

* Arboretum municipal Roger de Vilmorin

Par Nathalie de Vilmorin et l'association la Maison des arbres et des oiseaux

Samedi 25 avril

- Les mirettes à la fête Projection suivie d'un goûter, médiathèque André Malraux

Mercredi 29 avril

- CCAS - Visite de la caserne des pompiers de Massy

Mercredi 6 mai

- Les raconteries Histoires proposées aux enfants de 4 à 8 ans, médiathèque la Potinière

Vendredi 8 mai

- Commémoration du 70^e anniversaire de la Victoire du 8 mai 1945

Mercredi 13 mai

- Activités CCAS - Atelier jeux de société, Villa Sainte-Christine

Lundi 18 mai

- Conseil municipal

M. Le Maire : Je vous informe que j'ai été amené à rencontrer Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de Palaiseau aujourd'hui même, avec qui j'ai partagé mon déjeuner en présence de quelques adjoints, pour lui faire part des projets de Verrières et d'un certain nombre de dossiers que je voulais évoquer avec Madame la représentante de l'État.

DIRECTION GENERALE

- Désignation d'un représentant de la commune au sein du Conseil de l'association Terre et Cité.

(Rapporteur : Madame FOUCAULT)

(Lecture du rapport de présentation.)

La commune de Verrières-le-Buisson est adhérente de l'association Terre et Cité, association dont l'objet est de créer un espace de communication pour favoriser la rencontre puis rassembler les personnes physiques et morales représentatives des différents intérêts locaux.

Par délibération en date du 29 avril 2014, Monsieur Jean-Paul MORDEFROID a été désigné comme représentant du Conseil municipal au sein de l'association Terre et Cité.

Suite à sa démission, il convient de désigner un nouveau représentant au sein de l'association Terre et Cité.

Mme FOUCAULT : Il faut donc que nous désignions un représentant au sein du Conseil municipal et Monsieur le Maire, Monsieur JOLY, est candidat. Est-ce qu'il y a d'autres candidats ?

M. HULIN : Peut-on avoir, si ce n'est pas indiscret, quelques informations sur la démission de Monsieur MORDEFROID ?

M. MORDEFROID : Ce n'est pas indiscret, tout simplement Terre et Cité a donné son soutien au programme Leader, nous l'avons vu au dernier Conseil municipal, et pour porter un projet, il est important que l'association soit solide, que son président soit toujours en situation de présider, ce qui n'était plus le cas au lendemain des élections départementales. Donc il m'a semblé juste de proposer ma démission pour que Thomas JOLY puisse représenter la commune et être président de Terre et Cité, ce qu'il est déjà et ce qu'il va continuer d'être notamment pour conduire le programme Leader.

M. Le Maire : Pas d'autres candidats ?

M. HULIN : Je suis candidat.

M. Le Maire : Est-ce que quelqu'un souhaite un vote à bulletin secret ?

M. FOURNIER : Pour être sûr d'avoir bien compris ou pour clarifier, tu étais à Terre et Cité en tant que représentant du Conseil Départemental ?

M. Le Maire : Absolument, c'est pourquoi nous avons désigné un représentant qui ne pouvait pas être moi parce qu'on ne peut pas porter deux casquettes, nous avons désigné Jean-Paul MORDEFROID.

Personne ne demande de vote à bulletin secret, je mets donc aux voix la candidature de Vincent Hulin. Qui est favorable à sa candidature ? Monsieur HULIN obtient cinq voix pour.

Qui vote pour moi-même ? L'ensemble de la majorité, donc je vous remercie.

(Monsieur JOLY est élu par 28 voix pour.)

SERVICE DES FINANCES

- Ajustement de la participation fiscalisée par le Syndicat Intercommunal pour l'Enfance Inadaptée (SIEI) 2015.

(Rapporteur : Monsieur PANCRAZI)

(Lecture du rapport de présentation)

Cette délibération vous est proposée afin d'ajuster le montant de la participation fiscalisée du syndicat le SIEI.

Lors du Conseil municipal du 15 décembre 2014, la participation fiscalisée du syndicat le SIEI a été approuvée pour un montant de 12 778,40 € calculé sur la base de la population légale au 1^{er} janvier 2014 soit 15 973 habitants. Cette participation des communes est de 0,80 € par habitant, chiffre transmis par le SIEI.

Or le SIEI a délibéré le 14 janvier 2015 sur la base de la population légale au 1^{er} janvier 2015 soit 16 110 habitants, avec donc une différence de 137 habitants.

Il convient donc d'approuver l'ajustement de la participation fiscalisée fixé par le Syndicat Intercommunal pour l'Enfance Inadaptée pour l'année 2015 qui s'élève à 0,80 € pour 137 habitants supplémentaires sur l'année 2015 soit 109,60 €, pour un montant total de 12 888,00 €

(Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

- Rectification de la participation fiscalisée par le Syndicat Mixte de l'Yvette et de la Bièvre 2015.

(Rapporteur : Monsieur PANCRAZI)

(Lecture du rapport de présentation)

Cette délibération vous est proposée afin de rectifier le montant de la participation fiscalisée du syndicat le SYB.

Lors du Conseil municipal du 15 décembre 2014, la participation fiscalisée du syndicat SYB a été approuvée pour un montant de 46 291 € calculé sur la base d'un montant de la contribution de ses membres à 2,98 € par habitant.

Or, le SYB a délibéré le 24 mars 2015 sur la base d'un montant de la contribution de ses membres à 2,65 € par habitant pour un montant de 41 372 €

Il convient donc d'approuver la rectification de la participation fiscalisée fixé par le Syndicat Mixte de l'Yvette et de la Bièvre pour l'année 2015 pour un montant total de 41 372 €

M. Le Maire : Les petits ruisseaux faisant les grandes rivières, cela va dans le bon sens pour notre budget.

(Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

SERVICE DES MARCHES PUBLICS

- Attribution du marché public relatif à l'approvisionnement en fournitures et matériaux des ateliers municipaux de la ville de Verrières le Buisson.

(Rapporteur : Monsieur DELORT)

(Lecture du rapport de présentation)

Par délibération en date du 15 décembre 2014, le Conseil municipal a autorisé le lancement d'une consultation sous la forme d'un appel d'offres ouvert pour

l'approvisionnement en fournitures et matériaux des ateliers municipaux de la Ville.

Pour rappel, la décomposition du marché se résume dans le tableau suivant :

Lot	Désignation	Minimum H.T.	Maximum H.T.
1	Menuiserie	5 000,00	50 000,00
2	Peinture	5 000,00	50 000,00
3	Quincaillerie	5 000,00	50 000,00
4	Electricité	5 000,00	50 000,00
5	Plomberie-Sanitaire	5 000,00	50 000,00
6	Maçonnerie	5 000,00	50 000,00
Total		30 000,00	300 000,00

Les critères d'attribution pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

- valeur technique : 50%
- prix des prestations : 40%
- mémoire environnemental : 10%

La consultation a été lancée le 19 décembre 2014 avec une réception des offres fixée au 5 février 2015 à 12h00.

Le 6 février 2015, la commission d'appel d'offres a procédé à l'ouverture des plis : 20 plis, sous format papier, ont été déposés dans les délais.

A l'appui du rapport d'analyse réalisé par les services de la Ville et présenté le 30 mars 2015, la commission d'appel d'offres a attribué à l'unanimité :

- le marché public pour le lot n°1 (menuiserie) à la société GEORGES VILATTE,
- le marché public pour le lot n°2 (peinture) à la société COULEURS DE TOLLENS,
- le marché public pour le lot n°3 (quincaillerie) à la société DESCOURS & CABAUD ILE-DE-FRANCE,
- le marché public pour le lot n°4 (électricité) à la société SONEPAR,
- le marché public pour le lot n°5 (plomberie-sanitaire) à la société au FORUM DU BATIMENT,
- le marché public pour le lot n°6 (maçonnerie) à la société POINT P.

M. FOURNIER : Je n'ai pas de questions à caractère technique mais plutôt une remarque sur une demande que j'avais déjà faite ces derniers mois sur le fait de demander si la commission d'appel d'offres pouvait avoir lieu le samedi pour qu'on puisse se rendre plus disponible, puisque cette commission n'a pas un caractère comme les autres, les autres commissions ont lieu en semaine et on peut le comprendre au regard des agendas mais cette CAO ayant un caractère particulier, est-ce qu'elle ne pourrait pas avoir lieu le samedi ? Si c'est non, notre vote comme pour les précédentes attributions sera un vote d'abstention, non pas par défiance mais plutôt par méfiance.

M. Le Maire : Je prends bonne note de la demande, je n'avais pas en tête une précédente demande formulée dans ce sens-là, je ne l'avais pas entendue en tout cas dans cette enceinte, je ne suis pas certain que les agents de la fonction publique territoriale apprécieront cette proposition puisqu'ils ont eux aussi une vie de famille, mais je me retournerai auprès d'eux pour voir dans quelle mesure cette demande pourrait éventuellement voir le jour.

M. FOURNIER : Pas nécessairement le samedi matin, on peut aussi faire cela...

M. Le Maire : Le samedi soir ! (rires)... Je ne suis pas sûr qu'ils apprécieraient beaucoup plus !

M. FOURNIER : Non mais par exemple en fin de journée en semaine, pourquoi pas ?

M. Le Maire : On va regarder. Il est normal que l'opposition participe à l'ensemble des commissions de la ville bien évidemment.

(Vote à main levée : la délibération est adoptée par 28 voix pour et 5 abstentions.)

M. Le Maire : Vous savez, nos agendas ne sont pas plus simples que les vôtres.

M. FOURNIER : Je n'en doute pas.

Mme FOUCAULT : Je voudrais juste dire qu'il y a beaucoup de gens qui travaillent pour ces commissions, elles se tiennent depuis des années dans la journée car c'est plus facile pour le personnel...

M. Le Maire : Et il faut aussi que la DGCCRF puisse être présente.

Mme FOUCAULT : Exactement. Ce sont des fonctionnaires qui travaillent en fait à des horaires très particuliers et quand il y a des commissions vers 19h, ce n'est pas toujours aisé pour quelqu'un qui travaille d'être présent.

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

- Création de poste

(Rapporteur : Mme FOUCAULT)

(Lecture du rapport de présentation)

Il est proposé à votre assemblée la création d'un poste d'adjoint administratif territorial de 2^{ème} classe à temps complet pour permettre la réintégration de droit d'un agent après une disponibilité.

Cet agent a d'ores et déjà demandé une autorisation de travail à temps partiel, à raison de 20 heures hebdomadaires.

M. YAHIEL : Une question technique : un agent qui demande une mise en disponibilité de droit s'en va, puis il revient, donc question : pourquoi sur un effectif relativement important, on se casse la tête administrativement à créer ou supprimer des emplois en flux ? Il suffit que l'emploi reste vacant et si dans deux ou trois ans il est durablement vacant, on prend les mesures qui s'imposent. Mais là, le paradoxe, c'est que la personne - et c'est son droit puisque vous lui avez accordé cela assez normalement - revient à mi-temps, donc on va se recréer un emploi à plein temps occupé à mi-temps. Cela veut dire qu'après, on va supprimer le deuxième mi-temps non pourvu ? C'est juste une question de simplicité administrative parce que tous ces mouvements coûtent et donnent du travail à l'administration qui, probablement, pourrait faire meilleure usage de son énergie.

M. Le Maire : J'entends la remarque, mais pas de chance, j'ai des morceaux de mémoire assez sélective et la mémoire de ce qui se passe dans cette enceinte, je la conserve assez volontiers. En l'occurrence, non pas lors du précédent mandat mais celui d'avant, c'est à partir de cette date-là que nous avons changé notre mode d'agissement parce que l'état du personnel est joint au budget. Or il y avait pléthore de postes vacants, et donc on nous a demandé pour une vraie transparence et pour savoir exactement combien il y avait de fonctionnaires, l'opposition de l'époque nous avait demandé de simplifier les postes et qu'à chaque fois qu'il se passe un mouvement, on ouvre ou on ferme un poste, et ainsi on a un état clair et net de la situation.

Donc moi, je veux bien qu'on change d'avis au gré des élections mais je pense que la façon dont nous agissons est infiniment plus transparente pour qu'à tout moment on connaisse exactement les effectifs présents dans la commune et les postes ouverts. C'est la raison pour laquelle nous procédons de la sorte, en fermant et en ouvrant au gré des entrées et des sorties réelles.

M. YAHIEL : Si je puis rebondir sur ce débat qui n'est pas absolument vital, j'en ai conscience, il se trouve que j'ai une mémoire organisée moi aussi, je suis ici depuis six ans, sans doute que la remarque a pu être faite avant, mais l'intérêt pour la majorité comme l'opposition est parfois de renouveler le regard, surtout quand on a la possibilité d'avoir une petite expérience du sujet, et franchement je pense que ce n'est pas gênant d'avoir sept, huit, neuf postes vacants sur un effectif de 400 ou 450 ETP, la question est de savoir au moment où l'on prend la photo les raisons qui font que les postes sont vacants, on peut tout à fait rendre compte au compte administratif, et si à un moment donné, pour des raisons liées à la gestion, la vacance devient un peu excessive, c'est comme un fonds de roulement, à ce moment-là on « purge » si vous me passez l'expression et on dit qu'on va annuler dix ou cinq postes. C'est juste une commodité, je sais qu'on a toujours fait comme ça manifestement mais le fait d'avoir toujours fait comme ça n'est pas nécessairement l'indice de la meilleure gestion.

M. Le Maire : D'accord avec l'idée que l'on puisse réformer nos pratiques régulièrement et les revisiter, c'est toujours intéressant, ceci étant, avoir au

moment de la présentation du budget un état de la présence des postes ouverts me paraît être de bonne gestion. Et pour que dans le public, on ne se dise pas qu'il y a 450 agents équivalent temps plein à la ville de Verrières, on en a 315 exactement.

(Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

- Création d'un emploi fonctionnel de directeur des services techniques des communes de 10.000 à 20.000 habitants.

(Rapporteur : Mme FOUCAULT)

(Lecture du rapport de la présentation)

Il est proposé à votre assemblée la création d'un emploi fonctionnel de Directeur des services techniques des communes de 10 000 à 20 000 habitants.

Le Directeur des services techniques est chargé de diriger l'ensemble des services techniques de la commune et d'en coordonner l'organisation sous l'autorité du directeur général des services ou d'un directeur général adjoint des services.

Le recrutement sur l'emploi fonctionnel se fait par la voie statutaire et peut être ouvert à du personnel non titulaire, détenteur des diplômes nécessaires pour se présenter au concours d'ingénieur territorial.

Suite au renouvellement du Conseil municipal du mois de mars 2014, au départ en retraite du Directeur des services techniques et compte tenu des nombreux projets structurants envisagés par la nouvelle équipe municipale sur le prochain mandat, il apparaît opportun de renforcer l'équipe de Direction générale.

Il est donc proposé la création d'un emploi fonctionnel de Directeur des services techniques.

La création de ce poste vient en complément dans le tableau des effectifs mais la nomination sur cet emploi fonctionnel se fera au final sans augmentation réelle de personnel.

M. FOURNIER : Une petite question de clarification : le précédent poste était un poste de contractuel ?

M. Le Maire : Non, du tout. En gros, le poste qui est créé est créé « à la chaussure », ou « au pied » de la personne que nous souhaitons recruter.

M. GRISSOLANGE : Il faut bien entendu comprendre que c'est sur le mandat actuel et pas sur le « prochain mandat » ?

M. Le Maire : Oui, bien sûr.

M. GRISSOLANGE : Et si j'ai bien compris, on n'augmente pas réellement les effectifs puisque le directeur général des services techniques a pris sa retraite ?

M. Le Maire : Tout à fait.

(Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

- Suppressions de postes, mise à jour des effectifs.

(Rapporteur : Madame FOUCAULT)

(Lecture du rapport de présentation)

Afin de mettre à jour le tableau des effectifs en tenant compte des mouvements et des avancements de personnel, il convient de procéder à la fermeture des postes cités ci-dessous.

Le Comité technique qui a été consulté le 2 mars 2015 pour l'ensemble de ces suppressions a émis un avis favorable à l'unanimité.

Nomination suite à concours :	
- 1 Poste d'adjoint d'animation 2 ^{ème} classe	TC
Décès :	
- 1 Poste de technicien territorial	TC
- 1 Poste d'agent de maîtrise principal	TC

(Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents représentés.)

SERVICE CULTUREL

- Fixation d'un tarif pour le repas champêtre du 20 juin 2015 dans le cadre du bicentenaire Vilmorin.

(Rapporteur : Monsieur DOSSMANN)

(Lecture du rapport de présentation.)

En 2015, la Ville célèbre le bicentenaire de l'installation de la société Vilmorin sur son territoire. A cette occasion, plusieurs actions culturelles seront organisées de janvier à décembre afin de valoriser le patrimoine de la Ville marqué par les Vilmorin à travers la présentation des recherches scientifiques menées par la société et par des actions de médiation et d'animation afin de toucher des publics variés.

Pour cet évènement, la Ville organise une journée festive le samedi 20 juin avec des animations pour les familles, place du Poulinat, et un repas champêtre, au Moulin de Grais, à partir de 19h30, avec un menu à base de produits bio et locaux ; les boissons seront gérées par une buvette tenue par les associations Zinado et l'Otsi.

La soirée se terminera par un spectacle de rue et un mapping sur la façade du centre André Malraux.

Pour l'inscription des participants à ce repas, il est proposé les tarifs suivants :

- 10 € pour les adultes,
- 5 € pour les enfants de 5 à 12 ans et gratuité pour les moins de 5 ans.

La commission culture du 18 mars 2015 a émis un avis favorable.

M. HULIN : Ma question porte sur les 5 € et 10 €, qu'est-ce que cela représente vis-à-vis des dépenses prévues ?

M. DOSSMANN : C'est 20 € la dépense ; c'est le tarif proposé, on fait la moitié pour les enfants.

M. Le Maire : Tout à fait, 10 € pour les adultes et 5 € pour les enfants.

(Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

SERVICE JEUNES

- Organisation d'un séjour à vélo à Londres du 21 au 26 avril 2015 pour 12 jeunes.

(Rapporteur : Madame LIBONG)

(Lecture du rapport de présentation).

L'Espace Jeunes organise du 21 au 26 avril 2015 un séjour à Londres pour 12 jeunes.

La commission Jeunes, qui s'est réunie le 25 mars 2015, a validé cette proposition et a émis un avis favorable ainsi que le tarif appliqué.

Comme pour les classes transplantées de la commune, il est proposé que celle-ci prenne en charge 50% du coût du voyage, l'autre moitié étant à la charge des participants en fonction de leur quotient.

M. YAHIEL : Juste une question de forme parce que sur le fond, bien entendu nous n'avons rien à dire, c'est un très beau projet : imaginons que prise d'une soudaine crise de tétanie, la majorité municipale vote contre, Que se passe-t-il ? Nous sommes le 13 avril, le voyage est la semaine prochaine, les tarifs sont déjà calés, je l'espère pour les familles, tout va bien sans doute, la seule remarque que je fais d'un point de vue juridique est presque factuelle : peut-être que la fois dernière ou la fois d'avant, en février ou mars, en tout cas en février, c'était un peu tôt pour prendre la délibération parce qu'il faut le temps d'instruire le dossier mais cela aurait été de bonne administration que l'on décide tous de cela au moins au mois de mars, on aurait l'impression de peser positivement pour quelque chose dans le choix de ces tarifs. Ma remarque n'est pas destinée seulement à Magali LIBONG mais quand on vote alors que le projet se met en œuvre dans les huit jours qui suivent la décision, c'est faire une confiance aveugle à une majorité qui ne l'est pas.

M. Le Maire : Je suis d'accord avec toi, Michel, pour avoir voté je ne sais combien de délibérations au Conseil départemental des décisions dont l'application était même parfois antérieure à ce qui avait été voté, je vois très bien ce que tu veux dire.

M. GRISSOLANGE : Le chemin d'ici à Londres se fait à vélo ?

M. Le Maire : Bien sûr, c'est cela l'esprit d'un voyage à vélo. Sauf la mer.

M. CHARLES : Juste pour vous dire que j'ai fait la même chose jusqu'en Espagne. Sans la mer.

(Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

SERVICES TECHNIQUES

- Adhésion de la commune de Chennevières sur Marne au Syndicat Intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France (SIGEIF)

(Rapporteur : Madame FOUCAULT)

(Lecture du rapport de présentation.)

Le Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile-de-France (SIGEIF) a approuvé, par délibération en date du 9 février 2015, l'adhésion de la commune de Chennevières-sur-Marne au sein du SIGEIF.

Conformément à l'article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'organe délibérant dispose d'un délai de trois mois à compter de la réception de la délibération du SEDIF pour se prononcer sur l'adhésion de ladite commune.

M. GRISSOLANGE : C'est vraiment un « comité » d'administration ?

Mme FOUCAULT : Oui, tout à fait.

M. Le Maire : C'est un vocabulaire presque passé de mode maintenant.

(Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

SERVICE URBANISME

- Classement de la parcelle AN 638 (située Allée des Bouleaux) dans le domaine public communal.

(Rapporteur : Madame DELBECQ)

(Lecture du rapport de présentation.)

Le Conseil municipal a délibéré, en date du 29 septembre 2014, pour l'achat des parcelles AN 638 et AN 639, situées allée des Bouleaux.

Par un acte de vente du 02 mars 2015, la commune est devenue propriétaire de la parcelle AN 638. Celle-ci fait donc désormais partie intégrante du domaine privé communal.

Etant donné que cette parcelle est située sur une voirie ouverte au public, il est nécessaire de classer cette parcelle dans le domaine public communal.

Section Cadastrale	N° de parcelle	Adresse	Superficie
AN	638	15 chemin de la Marinière	156 m ²

Les membres de la commission Urbanisme du 02 avril 2015 ont émis un avis favorable.

M. Le Maire : C'est de la régularisation de choses qui se déroulent dans les années 70.

(Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

Mme CHAUVEAUD-LAMBLING : Une question qui n'est pas tout à fait dans le dossier mais je profite de ce dossier : il y a un problème qui se pose sur le sentier du haut de la rue Pierre Brossolette, peut-on avoir des nouvelles ?

M. Le Maire : Sur le sentier de la rue Pierre Brossolette, c'est-à-dire le petit passage qui va de la rue Pierre Brossolette au boulevard du Maréchal Foch, vous l'avez vu dans le Mensuel, nous avons appelé aux témoignages des Verriérois, nous en avons reçu pas loin de 70, une première sélection en a comporté une cinquantaine, avec notre avocat nous en avons retenu un peu plus de 35 qui nous paraissaient les plus pertinents qui ont fait l'objet d'une communication avec notre mémoire, et donc nous avons attaqué les prétendus « propriétaires » suivant une procédure dite d'usucapion pour indiquer que ces terrains avaient toujours fait partie du domaine public de la commune et que cette sente a toujours été entretenue par la commune, que nous sommes dans notre bon droit pour même y avoir implanté un poteau d'électrification pour le secteur, et donc les parties qui sont attaquées ont des délais pour faire leur mémoire en réponse.

Mme CHAUVEAUD-LAMBLING : La sente a été fermée par les propriétaires alors qu'elle était ouverte avant, et donc les choses sont restées en l'état ?

M. Le Maire : Tant que le jugement n'est pas prononcé, on ne peut rien faire, eux estiment qu'ils sont propriétaires, donc ils font valoir leurs droits, nous, nous estimons qu'ils n'ont pas à fermer cette sente parce que c'est dans le domaine public, à nous de faire la démonstration que c'est dans le domaine public par voie de justice.

M. FOURNIER : Une question annexe : est-ce que le Plan Local d'Urbanisme permettra de répertorier l'ensemble de ces sentes et autres lieux qui sont du domaine public et qui ont peut-être un usage privé ?

M. Le Maire : Cela n'a rien à voir avec le PLU, c'est le cadastre qui s'occupe de faire cela, le cadastre répertorie normalement l'ensemble des choses sauf bévues bien sûr, à notre connaissance il n'y en a pas d'autres, mais il se pourrait très bien qu'on en découvre à nouveau et pas spécialement à l'occasion du PLU mais par des acquisitions au cadastre ou des prises de position de la part d'un de nos concitoyens. C'est d'ailleurs ce pourquoi nous rectifions une existence qui là aussi se trouve être marquée dans le domaine public de la commune puisque les parcelles que nous venons d'évoquer en fait aujourd'hui sont des trottoirs et des petits espaces enclavés alors que jusqu'à il y a peu c'était une propriété privée où nous aurions très bien pu voir le propriétaire nous mettre des barrières, nous interdire de marcher sur les trottoirs, etc. Il y a des gens plus intelligents que d'autres.

- Protocole d'accord concernant le terrain sis 14 rue des Châtaigniers (ZAC des Justices).

(Rapporteur : Madame DELBECQ)

(Lecture du rapport de présentation.

En 2004, la Commune de Verrières-le-Buisson a décidé la création de la Zone d'aménagement concerté (ZAC) « Parc des Justices ». Par convention publique d'aménagement en date du 10 mai 2004, la commune a confié la

réalisation de cette ZAC à la société anonyme d'économie mixte ESSONNE AMENAGEMENT. Un cahier des charges concernant la cession des terrains (CCCT) et des annexes ont été approuvés par décision du 4 décembre 2004.

Le 24 mars 2010, les consorts BACHIR ont acquis un terrain constructible formant le lot n°34 de la Zone d'aménagement concerté « Parc des Justices », cadastré section AO n°319, situé 14 rue des Châtaigniers à Verrières-le-Buisson. Cette vente était soumise aux dispositions du CCCT appliquées à la ZAC.

L'article 4 dudit CCCT prévoit que le constructeur s'engage à achever la construction dans un délai de 30 mois à compter de la délivrance du permis de construire.

Les consorts Bachir ayant rencontré des difficultés, il a été convenu par accord contractuel de modifier les clauses du CCCT et de prévoir une livraison reportée à 40 mois au lieu de 30 mois.

La livraison du bien achevé aurait donc dû avoir lieu au plus tard le 24 juillet 2013. Or, il a été constaté, par acte d'huissier en date du 9 octobre 2013, que la réalisation de la construction des consorts BACHIR n'était pas achevée. Compte tenu du manquement à leurs obligations concernant les délais d'exécution contractuels, ESSONNE AMENAGEMENT a mis œuvre l'article 6 du CCCT et a débuté la procédure de résiliation de vente en décembre 2013.

Parallèlement, le traité de convention conclu entre la commune et ESSONNE AMENAGEMENT pour la ZAC des justices a pris fin, quitus lui ayant été donné, en mars 2014. La commune doit ainsi se substituer à ESSONNE AMENAGEMENT qui n'a plus qualité à agir dans le cadre de cette opération.

Afin d'éviter les aléas, délais et coûts inhérents à la poursuite de la résolution de vente, après discussions et concessions réciproques et en vue de mettre fin au litige, il est proposé de mettre en place un protocole d'accord transactionnel.

Ce protocole permet de fixer un délai ultime aux consorts BACHIR fixé au 31 décembre 2015.

A cette date, les consorts BACHIR devront avoir entièrement achevés leur construction, la maison devant être parfaitement habitable. Les consorts BACHIR devront informer trimestriellement la commune de l'avancée des travaux, faute de quoi ils seront redevables d'une indemnité de 100 € par jour de retard.

Si les travaux ne sont pas achevés au 31 décembre 2015, les consorts BACHIR seront redevables d'une somme de 15 000 € à titre de clause pénale et le protocole d'accord sera réputé nul et non avenue. La procédure de résiliation de vente suspendue jusqu'alors sera de nouveau enclenchée.

Les membres de la commission Urbanisme du 02 avril 2015 ont émis un avis favorable.

M. YAHIEL : Sur le fond nous trouvons que la procédure qui nous est proposée est tout à fait adaptée puisqu'il y a un contentieux, a priori la commune s'est entourée de toutes les garanties pour aller au terme de cette procédure. Il y a un petit point de détail que je voulais souligner sur la confidentialité du protocole à l'article 8 pour nous rappeler à tous collectivement que nous sommes soumis au secret et que bien évidemment - d'ailleurs cela s'étend jusqu'au public qui est présent - le protocole a une nature confidentielle, c'est indiqué dans le corps même du texte, par construction il faut en délibérer et donc le rendre public mais c'est entre le public et nous et pas au-delà.

M. Le Maire : Absolument et c'est d'ailleurs une des raisons pour laquelle j'ai veillé à faire en sorte que les documents fournis au public a priori ne contiennent pas tous les éléments que possède le Conseil.

(Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents représentés.)

M. Le Maire : Merci pour eux.

- Questions écrites.

M. Le Maire : Je prends les questions écrites dans l'ordre d'arrivée et nous commençons par la question de Dominique GRISSOLANGE qui va nous en donné lecture.

M. GRISSOLANGE : « Monsieur Le Maire, des travaux ont été entrepris ou vont l'être rue d'Estienne d'Orves et rue de Paron, dans ce cadre la question de la création d'une zone piétonne est abordée.

Une ou des réunions de concertation avec les riverains et les commerçants ont eu lieu au cours desquelles différentes options ont été envisagées : fermeture partielle ou totale aux voitures, stationnement, choix des dates pour les travaux...

Nous pensons pour notre part que des décisions de cette importance méritent une concertation approfondie avec les riverains et les commerçants mais aussi avec l'ensemble des Verriérois tous concernés par le renouveau de leur centre-ville, où sont rassemblés de nombreux commerces et services publics et privés.

Pouvez-vous informer notre Conseil :

- premièrement de l'état actuel de vos réflexions sur l'aménagement du centre-ville et le phasage des travaux ?
- deuxièmement des modalités que vous envisagez pour une concertation large des Verriérois ?

Vous remerciant de votre attention et dans l'attente de votre réponse, je vous prie de recevoir, Monsieur le Maire, mes salutations distinguées.»

M. Le Maire : Ainsi que vous le soulignez et ainsi que tout le monde le sait, des travaux d'importance vont effectivement avoir lieu cet été rue d'Estienne d'Orves et rue de Paron. Il me semble important de vous rappeler à ce point d'exposé que ce chantier ne vise pas seulement à refaire la voirie mais qu'il a

également pour objectif de rendre accessibles les commerces du centre-ville via une rehausse de la voirie. Engagement de campagne de la liste Union pour Verrières, ce sujet a été abordé en commission « Travaux - Bâtiments - Voirie – Infrastructures » dès le 13 mai 2014, puis le 22 janvier 2015, dernière réunion lors de laquelle, d'ailleurs, l'opposition n'était ni présente ni représentée nonobstant le caractère ouvert de cette commission.

De surcroît, ce dossier a fait l'objet d'une réunion publique de concertation le 16 janvier dernier, réunion au cours de laquelle étaient présents près de 40 riverains et commerçants et pendant laquelle le dialogue fut plus que fructueux.

Enfin, du 16 février au 5 mars, une exposition ouverte à tous était organisée dans le hall de l'Hôtel de ville, exposition au cours de laquelle nous avons pu recueillir des avis pertinents de Verriérois.

Enfin je ne citerai pas les nombreux courriers que nous avons reçus et auxquels il a été répondu, non plus que l'activité infatigable de Jean-Louis DELORT qui n'a ménagé ni son temps ni sa peine sur le terrain.

À l'aune des remarques qui ont été formulées, nous avons pu lancer un marché à procédure adaptée le 5 mars dernier avec une date limite de remise des offres au 30 mars. Marché dont le titulaire a été choisi et marché qui est sur le point d'être juridiquement attribué.

De fait nous nous orientons vers le phasage des travaux suivant, cela afin de réduire autant que faire se peut les nuisances inhérentes à ce type de chantier :

- la phase 1 se déroulera du 15 juin au 21 juillet rue de Paron et bas de la rue d'Estienne d'Orves ;
- la phase : 2 du 21 juillet au 13 août rue d'Estienne d'Orves, de la rue de l'Ancienne Poste à la rue de l'Eglise.
- pour la phase 3, ce sera du 13 août au 2 septembre pour la partie haute de la rue d'Estienne d'Orves.
- et la phase 4 du 2 septembre au 15 septembre rue de l'Ancienne Poste,

Comme de coutume, un courrier sera adressé à chaque riverain pour l'informer du début des travaux le concernant. De surcroît une exposition permanente sera dressée dans le hall de l'hôtel de ville pour détailler ces différents phasages et permettre ainsi à chacun de savoir où en est l'avancement du chantier.

Au final c'est une procédure encore plus élaborée que celle que nous avons pu mener pour la rue de Bièvre, la rue Gabriel Péri, la rue Léon Maugé ou la rue de la Voie Verte. Je suis persuadé que les riverains de la rue d'Estienne d'Orves, les commerçants et plus généralement tous les Verriérois nous sauront gré de cette réalisation. Je vous remercie.

La deuxième question nous a été posée par Madame Aurélia CHAUVEAUD-LAMBLING.

Mme CHAUVEAUD-LAMBLING : « Monsieur Le Maire, nous avons été informés d'une grève de l'ensemble du personnel périscolaire des écoles de la ville, cette grève a eu lieu le jeudi 9 avril. De nombreux parents et leurs

représentants n'ont été au courant de ce mouvement social qu'au moment de récupérer leurs enfants le jeudi soir, le personnel périscolaire habituel était absent ce jeudi et remplacé par des personnes qu'ils ne connaissaient pas et en nombre insuffisant.

En effet il n'y avait aucune information transmise ce jeudi, de quelque manière que ce soit.

Au-delà du fait de ne pas être prévenu en amont de l'absence de l'encadrement habituel des enfants et de ne pas pouvoir prendre les mesures qui convenaient pour chacun, rien ne permettait le jour même de connaître les raisons ou la durée de ce mouvement social qui a finalement concerné un nombre important de Verriérois et de Verriéroises. Pouvez-vous nous donner les raisons de ce mouvement social, ce qu'il en est aujourd'hui, et les mesures prises ?

Dans l'attente de votre réponse sur cette question importante qu'est la qualité de l'accueil périscolaire des enfants de notre ville, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sincères salutations.».

C'est une question importante de la qualité de l'accueil périscolaire des enfants de notre ville.

M. Le Maire : Merci Aurélia. Chers collègues, comme vous le savez peut-être, juridiquement la grève s'entend comme une « cessation collective et concertée du travail ». Si elle fut collective effectivement pour une partie du personnel communal, on ne saurait dire qu'elle a été concertée puisque nous l'avons appris entre deux portes mardi midi. De plus, en ma qualité d'autorité territoriale, je n'ai été saisi d'aucune revendication de quelque nature que ce se soit. J'en déduis donc que les motifs de cette grève étaient tout simplement ceux qui étaient avancés au niveau national, à savoir lutter contre l'austérité sans précédent que nous impose le Gouvernement actuel qui, entre coupes claires et hausses de la fiscalité, accable les entreprises et les particuliers sans oublier les collectivités territoriales, nous aurons l'occasion d'en reparler.

Quoi qu'il en soit, devant ce mouvement, deux possibilités s'offraient à nous : fermer le service public ou assurer sa continuité. Nous avons comme toujours choisi la première solution, manifestement la bonne puisque vous écrivez vous-même et je vous cite : « De nombreux parents et leurs représentants n'ont été au courant de ce mouvement social qu'au moment de récupérer leurs enfants le jeudi soir ». Vous ne pouviez faire de meilleur compliment à tous ceux qui, ce jour-là, ont assuré un service public irréprochable avec le souci constant de la sécurité des enfants.

Soyez assurés que je leur en ferai part et je vous en remercie.

- Décisions du Maire prises pendant l'intersession.

N°37 Convention entre la commune et l'Association Solidarités Nouvelles pour le Logement de Verrières-le-Buisson pour un prêt de vaisselle à titre gracieux,

- N°38 Convention entre la commune, la Force Vigipirate-Sentinelle et le Ministère de la Défense pour les repas livrés au personnel militaire des unités Vigipirate,
- N°39 Convention de formation entre la commune et l'Association Nationale des Auxiliaires de puériculture (ANAP) pour faire participer un agent à une formation les 21 et 22 mai 2015 pour un montant de 370 € TTC,
- N°40 Signature d'un contrat de prestation avec le théâtre du Loup Blanc pour la représentation d'un spectacle « Palatine » au Moulin de Grais, 12 rue du Lavoir, à Verrières-le-Buisson, le samedi 28 mars 2015 à 21h pour un montant de 3 025 €,
- N°41 Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation avec le producteur SMARTFr Paris pour l'intervention du conteur Sami Hakimi, le samedi 11 avril 2015 à 18h30 au Moulin de Grais, 12 rue du Lavoir à Verrières-le-Buisson pour un spectacle « Chemins de contes : Ogresses, orges lourds, ogres laids » pour un montant de 500 € TTC,
- N°42 Convention de formation entre la commune et Tritech pour faire participer un agent à une formation du 20 au 24 avril 2015 pour un montant de 1 248 € TTC,
- N°43 Convention de formation entre la commune et UNA Essonne pour faire participer un agent à une formation les 2 au 3 avril 2015 pour un montant de 260 € TTC,
- N°44 Signature d'un contrat de cession avec l'artiste Hakr pour la réalisation d'un mapping dans le cadre du bicentenaire Vilmorin le 20 juin 2015 pour un montant de 20 000 € TTC,
- N°45 Contrat de prestation avec M. FEILLET, membre de l'Académie d'agriculture de France pour l'animation, à titre gracieux, d'une conférence « La Saga du Blé » le mardi 14 avril 2015 à 20h30 à la maison Vaillant dans le cadre du Bicentenaire Vilmorin.

M. Le Maire : Avez-vous des observations sur ces décisions ?

M. GRISSOLANGE : Je pourrais vous le demander plus tard mais qu'est-ce que c'est qu'un « mapping » ?

M. Le Maire : Cela consiste en une projection d'images sur un bâtiment public.

M. GRISSOLANGE : Il n'y a pas un terme plus français ?

M. Le Maire : « Sons et lumières » sur bâtiments publics.

M. Le Maire : Je vous remercie de votre participation et je vous souhaite une bonne soirée.

(La séance est levée à 21h45).

**Le Maire,
Vice-Président des Hauts-de-Bièvre,**

Thomas JOLY